

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Auvergne
Résidence Vivaldi
13, rue du Maréchal Foch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 30 90 01
auvergne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON

Hôtel de Ville
10 boulevard Félix Allard
43500 Craponne-sur-Arzon
04 7 17 03 21 03
secretariat@craponnesurarzon.fr

► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration des

Chapelles de l'église Saint-Caprais de Craponne-sur-Arzon

Haute-Loire (43)



Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

► Un appel aux dons pour sauver les chapelles

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint Caprais est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 2 juin 1969.

L'édifice d'architecture gothique a été construit aux 14^e et 15^e siècles sur une fondation du 12^e siècle.

L'Église de Craponne comporte 8 chapelles. A proximité du chœur et de l'entrée latérale, les chapelles du Sacré Cœur et de Saint Régis (saint patron des dentellières) pourraient être restaurées. Ces deux chapelles peuvent être ainsi décrites :

La voûte d'arête de la chapelle du Sacré-Cœur est exempte de tout décor apparent. L'intrados du grand-arc, ainsi que les parois de la chapelle, porte un décor de faux appareillage à simple filet gris sur fond beige.

La voûte de la chapelle de Saint-François Régis, quant à elle, conserve un décor de frise florale sur les arêtes et les angles de la voûte. Celle-ci est peinte de ton bleu foncé et semée de petites étoiles à cinq branches de ton ocre. Les statues du Sacré-Cœur et de Saint-François Régis sont disposées au sein de retables en marbre, à registres, encadrés de colonnes torsées en haut-relief en bois peint et doré et surmontés d'un entablement. Les mobiliers sont

constitués d'autels en marbre surmontés d'un tabernacle, de confessionnaux, et de bancs d'œuvre.

◆◆ LE PROJET

Les travaux envisagés consisteraient à restaurer les décors peints, les autels et leurs boiseries, les mobiliers, le parquet. Cette intervention serait également mise en valeur par un nouvel éclairage.

En fonction des financements privés et publics mobilisés la restauration d'une ou deux chapelles pourra être réalisée.

La Mairie de Craponne-sur-Arzon, avec le concours de la Fondation du patrimoine, propose donc cette souscription et remercie par avance tous les donateurs.

Montant des travaux	180 497 €
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Printemps 2023

Crédit photos © Mairie de Craponne-sur-Arzon



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des Chapelles de l'église Saint-Caprais de Craponne-sur-Arzon

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/79205

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

Chapelles de l'église Saint-Caprais de Craponne-sur-Arzon

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre